

**Mastic malléable en bâton ou tampon  
A/D FIREBARRIER PUTTY & PUTTY PADS****SECTION I – INFORMATION SUR LE PRODUIT**

- Nom de commerce et synonymes :**  
PUTTY PADS, tampons coupe-feu intumescents, feuille intumescence coupe-feu  
PUTTY, mastic malléable, mastic en baton.
- Nom et adresse du fabricant :**  
**A/D FIRE PROTECTION SYSTEMS INC.**  
(Systèmes de protection contre l'incendie A/D Inc.)  
420 Tapscott Rd.  
Scarborough, Ontario  
M1B 1Y4  
Tél. : (416) 292-2361 (800) 263-4087  
Fax : (416) 298-5887  
Préparé par le Service Technique

**SECTION II – INGRÉDIENTS DANGEREUX / INFORMATIONS SUR L'IDENTITÉ**

<u>INGRÉDIENTS</u>	<u>% EN POIDS</u>	<u>NO DE CAS</u>	<u>ACGIH TLV</u>	<u>LD50</u>
Borate de calcium	_____	12007-56-6	Non établi	oral-rat : 5600 mg/kg
Ester d'Isodecyldiphenyl	_____	29761-21-5	Non établi	oral-rat : N/D
Polyphosphorique	_____	68333-79-9	Non établi	oral-rat : N/D
Phosphate de triamine triazine	_____	41583-09-9	Non établi	oral-rat : N/D

**SECTION III – CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

- Apparence : Orange
- Odeur : Doux
- Gravité spécifique: 1.48
- Point d'ébullition: N/D
- Point de fusion : N/D
- Solubilité dans l'eau : Pas d'effet
- Taux d'évaporation : N/D
- Tension de vapeur : N/D
- Vitesse d'évaporation (acétate d'éthyl = 1) : N/D

**SECTION IV – RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION**

- Inflammabilité : Non
- Conditions d'inflammabilité : N/D
- Point d'éclair : N/D
- Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone, oxydes d'azote.

**Mastic malléable en bâton ou tampon  
A/D FIREBARRIER PUTTY & PUTTY PADS****SECTION V – DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ**

1.	Stabilité :	Stable
2.	Conditions à éviter :	Ne se produira pas
3.	Matériaux incompatibles :	Aucune connue
4.	Produits de décomposition dangereux :	CO, CO <sub>2</sub> et les dérivés d'hydrocarbures
5.	Conditions à éviter :	Aucune

**SECTION VI – DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

- A. EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE  
Aucuns ingrédients listés dans ce produit n'est un produit cancérinogène : IARC (CIRC), NTP, OSHA.
- B. EFFETS DE L'EXPOSITION AIGÛE
- |                       |  |
|-----------------------|--|
| Contact avec la peau  | L'exposition peut causer une irritation, une inflammation, une irruption ou une démangaison. |
| Absorption de la peau | Pas de donnees.  |
| Contact avec les yeux | L'exposition peut causer une irritation, une inflammation, une irruption ou une démangaison. |
| Inhalation            | Irritation possible des muqueuses de la bouche, de la gorge et de l'estomac.                 |
| Ingestion             | N'est pas un irritant respiratoire.  |

**SECTION VII – MESURES PRÉVENTIVES**

- A. ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE
- |                           |  |
|---------------------------|--|
| Protection respiratoire : | Aucune requise.  |
| Protection des yeux :     | Verres ou lunettes de sécurité (ANSI Z-87.1 ou l'équivalent).  |
| Protection de la peau :   | Porter des gants ou un tablier est conseillé pour prévenir la contamination de la peau ou des vêtements. |
- B. RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX
- |                          |   |
|--------------------------|---|
| Vêtement de protection : | Rien de spécifique. La plupart des gants de plastique et de caoutchouc sont adéquats. |
| Ventilation :            | Les locaux aérés sont acceptables.  |

**SECTION VIII – PREMIERS SOINS**

1. Contact avec les yeux : Rincer à l'eau immédiatement avec de grandes quantités d'eau tiède pour au moins 15 minutes. Soulever les paupières aussi loin que possible du globe oculaire pour être sur de bien rincer. Ne pas frotter les yeux.

**Mastic malléable en bâton ou tampon  
A/D FIREBARRIER PUTTY & PUTTY PADS****SECTION VIII – PREMIERS SOINS (SUITE)**

2. Contact avec la peau : Laver avec du savon ou du détergent doux avec de grandes quantités d'eau jusqu'à ce qu'il ne reste plus de produits chimiques (au moins 15 à 20 minutes).
3. Inhalation : N'est pas un agent irritant.
4. Ingestion : Faire venir un médecin immédiatement. Faire vomir la victime seulement sur conseil du médecin. Donner de larges quantités d'eau ou de lait. Ne rien donner par la bouche si la victime est inconsciente.

Demander une aide médicale si l'irritation persiste.

**SECTION IX – PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANUTENTION ET L'UTILISATION**

1. Mesures à prendre en cas de déversements du matériau :  
Ramasser le matériau au balai et le mettre dans un contenant pour mise au rebut. Ne pas disposer dans un égout, drain, zone d'aménagement ou le sol.
2. Méthode de mise au rebut :  
Observer les exigences des lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.
3. Précautions à prendre pour la manutention et l'utilisation :  
Entreposer dans un endroit sec et bien ventilé. Garder les contenants fermés quand ils sont entreposés et non utilisés. Ne pas entreposer en-dessous de 40°F (5°C).
4. Observer des mesures d'hygiène normales après contact pour éliminer tout matériaux contaminant.

**SECTION X – CLASSIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Classification SIMDUT :	Non réglementé au Canada
Informations TMD :	Non réglementé au Canada
DOT :	Non réglementé au Canada
OCEAN (IMDG) :	Non réglementé au Canada
AIR (IATA) :	Non réglementé au Canada

**SECTION XI – SOURCES UTILISÉES**

Fiches signalétiques des fournisseurs de matières premières.

**Mastic malléable en bâton ou tampon  
A/D FIREBARRIER PUTTY & PUTTY PADS**

Page 4 de 4

---

**ANNEXE A**

---

Les informations de la présente fiche sont basées sur des données considérées justes. Toutefois, aucune garantie, explicite ou tacite, n'est offerte quant à la justesse de ces données ou aux résultats obtenus suite à leur utilisation. LE FOURNISSEUR DÉCLINE SPÉCIFIQUEMENT TOUTE GARANTIE D'APTITUDE À LA COMMERCIALISATION OU DE CONVENANCE À UNE APPLICATION PARTICULIÈRE. Le Fournisseur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout dommage spécial, direct ou indirect.

Le Fournisseur n'assume aucune responsabilité quant aux blessures subies par l'acquéreur ou une tierce personne et causées immédiatement par le matériau, si les mesures de sécurité raisonnables de la fiche technique n'ont pas été observées. De plus, le Fournisseur n'assume aucune responsabilité quant aux blessures subies par l'acquéreur ou une tierce personne et causées immédiatement par une utilisation anormale de matériau, même si des mesures de sécurité raisonnables ont été prises. De plus, l'acquéreur assume tous les risques découlant de l'utilisation de ce matériau.